

Stratégie fiscale applicable au Royaume-Uni de la Corporation Financière Mackenzie

Portée

Cette stratégie concerne la succursale de la Corporation Financière Mackenzie au Royaume-Uni.

Elle est publiée conformément à l'Annexe 19 de la *Finance Act 2016* (l'Annexe) dans le cadre de l'obligation imposée à la Corporation Financière Mackenzie de préparer et de publier, en vertu de l'alinéa 22(2) de l'Annexe, une stratégie fiscale pour société admissible au Royaume-Uni pour l'exercice en cours se terminant le 31 décembre 2025, et est disponible en libre accès en ligne.

Le contenu de ce document est exact au moment de sa publication et il sera mis à jour au besoin.

Approche fiscale

Approche de la gestion du risque fiscal et de gouvernance

La Corporation Financière Mackenzie respecte les lois en vigueur au Royaume-Uni. Cela signifie qu'elle respecte ses obligations fiscales, qu'elle vise à produire ses déclarations de revenus à temps en divulguant pleinement et adéquatement tous les éléments pertinents, et qu'elle évalue et paie ses impôts à temps.

La Corporation Financière Mackenzie n'adopte pas une approche agressive en matière de planification fiscale ou de conformité aux obligations fiscales.

Le service de fiscalité interne est responsable de l'approche fiscale de la Corporation Financière Mackenzie au Royaume-Uni et de sa mise en œuvre. Il collabore avec un fiscaliste externe du Royaume-Uni pour toutes questions de conformité fiscale dans ce pays.

Dans le cadre de son système de gestion du risque, la Corporation Financière Mackenzie identifie, évalue et gère les risques fiscaux, et les consigne de manière appropriée. Elle applique les mesures de gestion du risque, notamment des contrôles des processus de conformité, et surveille leur efficacité afin de favoriser l'amélioration continue.

Approche à l'égard de la planification fiscale

La Corporation Financière Mackenzie respecte les lois fiscales applicables et cherche à réduire au minimum le risque d'incertitude ou les conflits avec les autorités fiscales locales. À cette fin, dans le cadre de son processus de gestion du risque, elle s'appuie sur des conseils fiscaux externes pour déterminer la mise en application adéquate des règles.

Niveau de risque fiscal acceptable

Le degré de risque toléré est minime. La Corporation Financière Mackenzie ne mène aucune activité présentant un risque fiscal identifié, peu importe l'avantage économique en jeu. À cette fin, l'équipe responsable des finances évalue, gère et surveille de manière proactive les risques afin de s'assurer qu'ils sont correctement atténués. Lorsqu'une situation marquée par une incertitude ou une complexité importante survient, les membres de l'équipe sollicitent des conseils fiscaux externes et, le cas échéant, communiquent avec HMRC.

Au-delà du respect des lois fiscales du Royaume-Uni, la Corporation Financière Mackenzie n'entreprend aucune activité dont les incidences fiscales pourraient nuire à sa réputation en ce qui concerne les affaires, l'investissement et l'opinion publique.

Approche adoptée pour les interactions avec HMRC

La Corporation Financière Mackenzie cherche à établir et à maintenir une relation constructive fondée sur le respect mutuel avec HMRC. Dans la mesure du possible, elle collabore avec HMRC pour résoudre les différends et parvenir à un dialogue et à des accords précoces par souci de précision. Elle s'efforce de répondre de manière appropriée et dans les délais aux demandes de renseignements de HMRC concernant les opérations ou les processus d'affaires.